



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION 2026

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉRARD-MAJELLA

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, que le rôle de perception pour l'exercice financier 2026 est déposé au bureau de la directrice générale et greffière-trésorière.

Qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti, à toute personne inscrite au rôle.

Que les taxes sont payables dans les 30 jours qui suivent la mise à la poste de cette demande de paiement.

Les versements égaux seront dus aux dates fixées comme suit :

- Les comptes de taxes de moins de 300 \$ sont payables en un seul versement le 30 mars 2026;
- Les comptes de taxes de 300 \$ et plus sont payables en quatre versements égaux les 30 mars 2026, 1er juin 2026, 3 août 2026 et 1er octobre 2026.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal durant les heures de bureau.

Donné à Saint-Gérard Majella, ce 25^e jour du mois de février 2026.



Manon Blanchette
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Manon Blanchette, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Gérard-Majella, certifie par la présente avoir publié le présent avis, en affichant une copie certifiée de celui-ci conformément à la loi.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 25 février 2026.



Manon Blanchette
Directrice générale et greffière-trésorière